

Réunion du 3 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Régis CASSAROUMÉ, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSÉS DES VOIES COMMUNALES SOUS GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 26 MAI 2025 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 18 mars 2025 pour une remise des offres le 23 avril 2025.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le marché est multi-attributaire et sera attribué à 4 titulaires maximum **sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.**

L'émission des bons de commande s'effectuera sans négociation ni mise en concurrence.

Le marché sera divisé en **quatre secteurs** (cf. détail au CCTP et plan des secteurs) :

- Secteur Ouest,
- Secteur Est,
- Secteur Centre,
- Secteur Sud.

La répartition des bons de commande s'effectuera de telle sorte que chaque titulaire aura en charge pour la durée du marché un secteur géographique déterminé.

L'entreprise dont l'offre pour l'attribution du marché a été considérée la plus avantageuse en fonction des critères de pondération, se verra affecter le secteur de son choix.

L'entreprise classée deuxième se verra affecter le secteur de son choix parmi les 3 secteurs restants.

L'entreprise classée troisième se verra affecter le secteur de son choix parmi les 2 secteurs restants.

L'entreprise classée quatrième se verra affecter le secteur restant.

L'affectation des secteurs sera matérialisée par une mise au point des marchés.

Il a été remis 6 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 mai 2025 à 16h30 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Désignation secteur	Attributaires	Montant estimatif HT €
Secteur OUEST	SARL André LAFONT 64300 ORTHEZ	89 440,00 €
Secteur EST	SARL REY-BETBEDER 64170 LACQ	107 536,45 €
Secteur SUD	SARL DDTP 64300 MONT	108 791,00 €
Secteur CENTRE	LAFFITTE FRERES 64150 MOURENX	195 569,00 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT